



NOTE

DESTINATAIRES :	Tous les employés
EXPÉDITEUR :	Ressources humaines
DATE :	5 février 2013
OBJET :	Nouveau taux de cotisation au programme flexible d'assurance collective pour 2013

Bonjour,

En 2013, les cotisations au programme flexible d'assurance collective augmenteront globalement d'environ 5,2 % (le pourcentage variera selon les employés). Cette nouvelle tarification entrera en vigueur sur la paie du **7 février 2013**. Il est intéressant de noter que les primes des protections facultatives n'ont pas augmenté.

Le taux de cotisation au programme flexible d'assurance collective est réévalué chaque année en fonction du nombre de réclamations et des coûts de celles-ci par rapport aux cotisations versées au courant de l'année. Un facteur d'inflation et de tendance est ensuite appliqué pour estimer les coûts de l'année suivante. L'assureur évalue également certaines protections en fonction du profil démographique du groupe.

Cette nouvelle tarification représentera des augmentations variables selon le niveau de couverture. Par exemple, pour un employé qui a choisi l'option 2 et la protection familiale pour les soins médicaux et dentaires, la cotisation pour ces protections augmentera de 6,31 \$ par paie.

Chaque employé trouvera les informations détaillées ainsi que les coûts exacts des nouveaux tarifs selon son profil personnalisé sur le site www.avantagescscq.com.

Merci de votre collaboration,

Jean Ouellette

Directeur corporatif, Régimes de retraite et avantages sociaux
